

Campus Stores Canada

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'oeuvre?

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont nécessaires pour y remédier?

Il est important d'examiner les politiques et les règlements qui augmentent artificiellement les coûts liés à l'éducation. Par exemple, certaines dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* donnent lieu à une inflation artificielle du prix des livres. En effet, d'une part, cette *Loi* autorise les éditeurs à établir des monopoles d'importation sur des livres écrits par des auteurs venant de partout au monde, et d'autre

part, elle souligne que ces importateurs monopolistiques peuvent fixer le prix des manuels scolaires. L'importation de ces manuels par des intervenants autres que les importateurs exclusifs est appelée « importation parallèle ». En vertu du paragraphe 27.1 de la *Loi sur le droit d'auteur*, l'importation parallèle de nouveaux manuels est une infraction, sauf si les distributeurs exclusifs respectent la réglementation en matière d'établissement des prix. Autrement dit, un importateur peut facturer à un libraire le prix que coûte le manuel dans son pays d'origine, plus la différence du taux de change entre les deux pays, plus 10 ou 15 % en sus, dépendant du pays d'origine. Selon Campus Stores Canada, il s'agit là d'une « taxe privée » établie par une politique publique. Or, cet argent sort de la poche des étudiants canadiens et de leurs familles, et profite essentiellement à des intérêts étrangers privés. Les éditeurs peuvent ainsi réaliser des profits nets supplémentaires de 10 ou 15 % sur la vente de leurs livres avant même de risquer de perdre une seule vente à des importateurs parallèles. Il est important de rappeler que cela ne rapporte aucun avantage appréciable aux artistes ou aux auteurs qui ont créé le manuel en question. L'idée des tarifs est un artéfact de l'édition, de la distribution commerciale et des principes de base qui ont changé de façon draconienne depuis que ces règlements ont été promulgués en 1999, surtout par le développement du commerce électronique. Les consommateurs individuels ne sont pas tenus de respecter ces règlements et ils peuvent acheter en toute légitimité les manuels du fournisseur le moins coûteux, peu importe où il se trouve. Et c'est ce qu'ils font : grâce à des détaillants Internet, les consommateurs canadiens arrivent souvent à acheter des livres à un coût moindre que celui que doivent payer les revendeurs canadiens. Cela va à l'encontre de la logique du marché qu'un étudiant canadien puisse acheter un manuel à meilleur coût qu'une multinationale qui en importe des quantités massives à des fins commerciales, mais cela est une conséquence directe de l'inflation artificielle des tarifs sur le prix des manuels à l'interne. Pour finir, nous croyons qu'il serait possible de réduire considérablement le prix des manuels scolaires en modifiant les sous-alinéas 5.1(a)iii)(A) et 5.1(a)iii)(B) du Règlement sur l'importation des livres afin de supprimer les tarifs de 10 et 15 %.